

COMMUNE DE LANDES

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf novembre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de LANDES, s'est réuni dans la Salle de la Mairie de Landes sur la convocation de Mr Michel PELLETIER, Maire et sous sa présidence.

Présents : Mr PELLETIER, Maire, Mmes CAIVEAU et GIRAUD, Adjointes, MM. BAUDOIN et GIRAUD, Adjoints, Mmes HERVÉ, LINKA et WITCZAK et MM. LAURENT, MORAND, ROCHÉ et VINET, Conseillers municipaux

Absente excusée : Mme BALLANGER (Pouvoir à Mme GIRAUD)

Absents : Mme MITU et Mr VIDAL

Secrétaire de séance : Mme CAIVEAU

Date de convocation : 17 novembre 2023

Lecture du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 30 octobre 2023, lequel est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1°) DEFENSE CONTRE L'INCENDIE : MODIFICATION, CONVENTIONS, DEVIS ET SUBVENTIONS

Mr le Maire indique au Conseil Municipal les soucis qu'il a avec la convention sur le site du Château et la famille Bertin. Aussi, dans le cas où une convention ne pourrait être signée avec eux, il sera nécessaire de trouver un autre emplacement. Le Conseil Municipal charge Mr le Maire de faire le nécessaire pour trouver une solution sur ce lieu et l'autorise à signer la convention à intervenir.

Mr le Maire indique que les montants estimatifs par mail de la RESE lors de la précédente réunion ont été légèrement revus avec l'envoi de leurs devis affinés qui s'élèvent au total à 49 898,41 € HT.

Mr le Maire précise également qu'il est nécessaire de déposer des déclarations préalables au niveau de l'urbanisme vis-à-vis des clôtures entourant les citernes souples.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les devis de la RESE et mandate Mr le Maire ou un Adjoint de faire les demandes de subventions Etat et Conseil Départemental pour une prise en charge de 80 % de la dépense ainsi que les demandes nécessaires pour l'urbanisme.

Le Conseil Municipal indique que les crédits seront inscrits au BP 2024.

2°) CONVENTIONS AVEC CDG 17 POUR PROTECTION SOCIALE PREVOYANCE ET ACTES VIOLENCE, HARCELEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate le CDG 17 pour participer aux négociations sur une convention de participation dans le cadre de la protection sociale prévoyance (maintien de salaire) sans que la Commune ne soit dans l'obligation de souscrire lors de la remise des résultats. Actuellement, les agents communaux sont à la MNT ou AXA en contrat labellisé avec participation de la Commune.

Le dispositif actes de violence, harcèlement, etc. est obligatoire depuis le 1^{er} mai 2020. Le CDG17 peut gérer ce dispositif par convention signée avec la Commune. L'adhésion est de 35 €/an pour une commune de – 50 agents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer la convention avec le CDG 17 afin de pouvoir proposer ce type d'aide aux agents si besoin.

3°) TRAVAUX VOIRIE A PREVOIR SUITE INONDATIONS + AUTRES : DEVIS

Mr le Maire indique que l'entreprise Marchand fera passer un devis pour les travaux à prévoir suite inondations. Ces dépenses seront vues lors de la préparation budgétaire.

Mr le Maire fait part du nouveau devis du SIE pour le muret à Lusseau d'un montant de 1 500 € HT. Mr Roché propose de couper le muret et l'agent communal pourra refaire l'enduit donc devis SIE annulé.

Le Conseil Municipal remercie Xavier Roché pour son engagement.

Mr le Maire fait part du devis Marchand pour l'aménagement des abords du nouveau bâti au Stade d'un montant de 4 850,50 € HT ainsi que le devis pour la réfection de l'étanchéité du Pont du Moulin pour un montant de 1 089 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces deux devis.

4°) CHANGEMENT COPIEUR : PROPOSITIONS

Mr le Maire indique que le copieur actuel est arrivé en fin de location de 5 ans. La Sté Koésio a fait une proposition pour un matériel neuf en location à 114 €/M sur 5 ans avec copies N/B à 0,0035 €HT et couleur à 0,035 €HT. Ce contrat comprend la maintenance, le toner, les pièces détachées, la main d'œuvre et le dépannage à distance ainsi que l'installation et la livraison.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le changement du copieur avec Koésio.

5°) RAPPORT CLECT DE LA CDC : DEL POUR REVERSEMENT PARTIE IFER EOLIEN SUR CERTAINES COMMUNES

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que les communes ayant des éoliennes installées dans les années antérieures se voient attribuées une partie d'IFER. Landes n'est pas concernée mais la Commune est amenée à voter le rapport de la CLECT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le rapport.

6°) REPAS DE FIN D'ANNEE

Isabelle et Colette rappellent le repas avec le personnel qui sera le 15 décembre et demande au Conseil de valider le menu.

Un apéro est programmé le 18 décembre avec les bénévoles œuvrant pour la Commune.

7°) DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal valide les différents virements de crédits.

8°) QUESTIONS DIVERSES

Repas des aînés

Mr le Maire fait part des divers remerciements reçus.

Pancartes à l'envers

Mr le Maire fait part du courrier reçu des Jeunes Agriculteurs.

Voirie - Inondations

Mr Laurent signale des trous qui grossissent sur le Chemin des Allées reliant la RD 939 en face de la Coop. Le nécessaire sera fait par les agents.

Mr le Maire fait part des messages reçus de Lusseau et du bourg pour les problèmes d'inondations.

TOUR DE TABLE

Zones accélération Energies Renouvelables

Débat sur la réunion du 2 décembre et invitation des membres du CM à cet échange.

Ecole

Mme Witczak demande comment s'est passée la réunion du Conseil d'Ecole car elle n'a pas reçu le mail avec la convocation. RAS.

Lotissement des Grandes Versennes

Mr VINET demande pour que le sapin devant chez Mr Bernard soit coupé car dangereux. Le nécessaire sera fait prochainement.

Lotissement Clos des Amourettes

Mr GIRAUD confirme la dangerosité de sortie des véhicules de ce lotissement sur la route des Allégrettes, sans s'arrêter. A ce jour, le lotissement étant privé, aucune signalisation ne peut être mise sur la voie intérieure.

Inondations et tempête

Mr le Maire remercie le Conseil et les employés municipaux qui se sont impliqués pour les inondations et plus particulièrement Mr Christophe LAURENT, Conseiller Municipal, pour avoir coupé l'arbre tombé sur la RD 939 en pleine nuit afin d'éviter tout accident.

La séance est levée à 22h30.